

FICHE D'INSCRIPTION COURS COLLECTIFS DE VOILE

Association Voiles de Seine Boulogne-Billancourt 92

Adresse administrative et postale : 60 rue de Belle Feuille, Boulogne-Billancourt 92100

Adresse du bureau du club : Stade Le Gallo, Bâtiment Le Gallo, entrée 46 quai Le Gallo Boulogne-Billancourt 92100, 1er étage

Contact : 06 59 22 81 18 / club@voiles-de-seine.org

IDENTITÉ DU PRATIQUANT

Nom **Prénom**.....
 N° Rue
 Code postal Ville
 Date de naissance / / Numéro licence FFV (**obligatoire**).....
 ☎ **Tél Portable (Obligatoire)** ☎ **Tél Domicile / bureau**
Adresse email (Obligatoire)@.....

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE SI DIFFÉRENT DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Situation vis-à-vis du pratiquant (lien de parenté)
 Mme – Mlle. - M. **Nom**.....
Prénom.....
 ☎ **Tél**

COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT LÉGAL SI INSCRIPTION D'UN MINEUR

Statut vis-à-vis du pratiquant (lien de parenté - responsabilité)
Nom..... **Prénom**.....
 N° Rue
 Code postal Ville
 ☎ **Tél Portable (Obligatoire)** ☎ **Tél Domicile / bureau**
Adresse email (Obligatoire)@.....

RÉSERVATIONS

Les paiements s'effectuent **par avance** par chèque à l'ordre de VOILES DE SEINE ou par virement (RIB indiqué sur la facture)

Cochez la formule souhaitée :

	Septembre à juin hors vacances scolaires		10 séances valables 6 mois		5 séances valables 3 mois		1 séance	
Adultes	700 €		499 €		289 €		65 €	
Enfants	379 €		272 €		153 €		34 €	

- *Boulonnais : réduction de 10% sur les tarifs indiqués pour les cours de voile*
- *10% de réduction sur la 2ème inscription sur le tarif le moins élevé*
- *Les stages payés mais non consommés restent dus à l'association*

Base nautique : la zone de pratique correspond au plan d'eau autorisé à la voile.

Supports : la pratique s'effectue sur les supports qui sont la propriété du club ou dont le club à la charge.

Créneaux horaires : 1 séance = 2h (le temps pour gréer et dégréer compris) toute l'année sauf vacances scolaires.

Niveaux : le club évalue le niveau du stagiaire et décide de son affectation dans le cours approprié.

Indiquez vos préférence, le club proposera ensuite une répartition des groupes

Adultes	Dimanche			
	Samedi (matin)		Samedi (matin et/ou après-midi)	
	Dimanche (matin)		Dimanche (après midi)	
	Mercredi (après-midi)			

ADHÉSION

ÊTRE MEMBRE ADHÉRENT EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER AUX ACTIVITÉS GRATUITES OU PAYANTES DE L'ASSOCIATION

Date de la fin d'adhésion :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LA PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ GRATUITE OU PAYANTE DE L'ASSOCIATION VAUT ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR. LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR EST DISPONIBLE AU BUREAU DU CLUB.

(RI art.1.4) : Aucun remboursement en cas de force majeure ne permettant pas de naviguer (crue, courant, froid, météo)

(RI art.2.2) : Le chef de Base (RTQ) ou le moniteur chargé de la séance est seul juge des conditions de navigation.

(RI art.2.1) : Le stagiaire s'engage à être respectueux du matériel et à respecter le règlement intérieur et les consignes des moniteurs.

(RI art.2.7) : L'adhérent (enfant ou adulte) doit présenter une assurance en responsabilité civile vie privée (généralement incluse dans le contrat habitation) afin d'assurer contre les dégâts causés par l'adhérent à autrui et au matériel confié. Un appel à l'assureur est généralement suffisant afin d'avoir l'attestation.

(RI art.2.8) : Certains bateaux sont affectés à certains coureurs qui en sont responsables, une caution sera demandée au coureur en plus de l'attestation d'assurance en responsabilité civile vie privée.

(RI art.2.9) : L'accès au groupe Régate impose un engagement sur un programme entraînement et régates.

LICENCE FFV

TOUTE PERSONNE PRATIQUANT LA VOILE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DEVRA ÊTRE TITULAIRE D'UNE LICENCE FFVOILE

AUTORISATION PARENTALE SI PRATIQUANT MINEUR

Je soussigné(e) Mme – Mlle – M. :

Père, mère tuteur responsable du mineur :

autorise le mineur à pratiquer la voile au sein de l'association Voiles de Seine Boulogne-Billancourt 92;

autorise les responsables à prendre toutes les dispositions qui s'imposent en cas d'accident survenant pendant la pratique du sport.

De plus je m'assure de la prise en charge du mineur dont j'ai la charge par le responsable en début de cours.

L'école de voile décline toute responsabilité pour tous agissements du stagiaire et de leurs conséquences en dehors des activités.

J'ai été informé qu'une assurance R.C est délivrée avec le titre de licence enseignement ou licence annuelle. Cependant, je peux souscrire des garanties complémentaires ayant pour but la réparation des atteintes liées à l'intégrité de la personne. J'autorise l'association Voiles de Seine Boulogne-Billancourt 92 à publier des images et photos prises dans le cadre de l'activité sur ses supports de communication.

ATTESTATION DE NATATION

Je déclare sur l'honneur, que le mineur dont j'ai la charge, ou moi-même, sait nager au moins 25 mètres sans flottabilité avec immersion.

CERTIFICAT MÉDICAL

Le stagiaire ou le parent/tuteur fournit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile.

DROIT À L'IMAGE

L'inscription de l'enfant par le tuteur légal ou le pratiquant lui-même vaut autorisation de reproduction et d'usage à des fins de promotion et de communication sur tous supports numériques ou papier des clichés photographiques et films réalisés par le club dans le cadre de ses activités nautiques loisirs et sportives.

J'ai pris connaissance de la mention sur le droit à l'image

Cette inscription est valable si l'ensemble des cases à cocher ont été cochées.

Fait à :

Le :

Signature du pratiquant ou de son représentant légal :